



## Edito

Chères Jacquemardes, chers Jacquemards,

En ce début d'année, je profite au nom de tout le conseil municipal pour vous souhaiter nos meilleurs vœux. Que les semaines et mois à venir soient riches de partage, d'expériences et vous apportent de la réussite dans tous vos projets.

L'année 2021 a une fois encore été marquée par la présence de ce virus et nous ne pourrons pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, mais la vaccination et l'effort de chacun doivent nous apporter la solution. Malgré ces difficultés, vos élus et les agents ont continué à vous servir. J'en profite pour les remercier pour leur implication. Vous trouverez en fin de ce journal le bilan d'une partie de ces actions.

La préparation budgétaire est en cours et nous nous sommes d'ores et déjà fixés des grands axes de travail. Le PLU sera arrêté cette année conciliant préservation de l'espace et développement de la commune. Nous allons finir l'accessibilité du bâtiment de la MJC en améliorant les locaux de la bibliothèque, en ouvrant de nouvelles salles et en rénovant l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage, mais aussi en changeant la chaudière plus respectueuse de l'environnement. Nous allons rénover entièrement les sanitaires et le local d'accueil du camping pour nous permettre de monter en gamme.

Le dispositif Petites villes de demain est maintenant sur les rails avec le recrutement de notre cheffe de projet et cette année sera consacrée à la construction de notre projet de territoire. Les premières réflexions pour la construction du nouveau bâtiment de restauration scolaire vont débuter au mois de février en associant les différents partenaires. Le schéma directeur des mobilités au centre bourg sera terminé.

La station de Praz de Lys – Sommand est aussi sujet de toute notre attention et nous avons lancé des études en partenariat avec Mieussy où chaque citoyen pourra participer à notre réflexion pour construire les actions nécessaires à un développement harmonieux entre tourisme 4 saisons, commerces, services publics, mobilité et logements. Les premières réunions de concertation ont débuté en ce mois de janvier. La neige est là, profitons-en !

Bonne lecture !

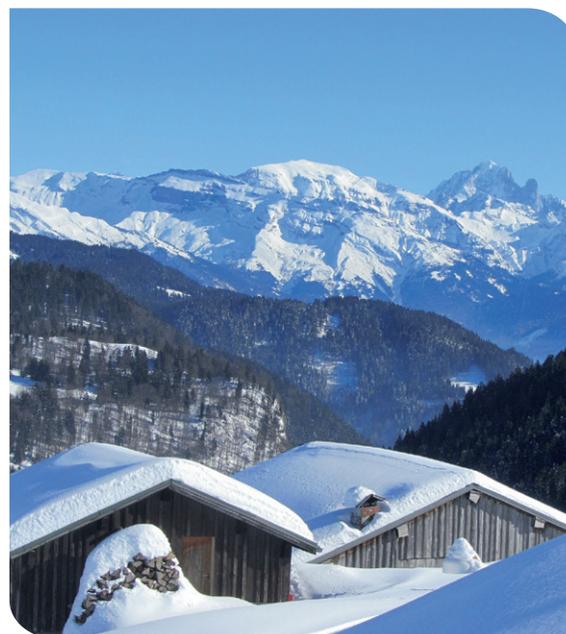
Gilles Péguet  
*Le maire*

## Sommaire

Edito du Maire .....	1
Règles d'urbanisme .....	2
Encombrants et toilettes publiques .....	3
Recensement .....	4
Actions sociales communales .....	5
Schéma de mobilité douce .....	6
Meilleurs vœux .....	7
Rétrospective 2021 .....	8

INFORMATIONS DE PUBLICATION: Dépôt légal à parution - Bulletin d'informations de Taninges - Janvier 2022 - Tirage à 2 800 exemplaires - Responsables de publication Gilles Péguet, Gaëlle Mogenier - Rédaction: Mairie de Taninges, Commission communication - Impression: Uberti-Jourdan - 74130 Bonneville - Infographie: creations-visuelles.com Crédits photos: Mairie de Taninges, service communication, Alexandre Compain, Thomas Garcia, Pixabay.com

 **SUR INTERNET**  
RETROUVEZ-NOUS SUR VOTRE SITE  
[www.taninges.fr](http://www.taninges.fr)



## Les bulletins d'informations dans ma boîte aux lettres

Coupon à retourner à la Mairie, 75 Avenue des Thézières, 74440 Taninges

Je souhaite recevoir les bulletins d'informations de la Mairie par courrier à mon domicile :

Mme  M. ....

Adresse ..... Signature :



## L'urbanisme, c'est quoi ?



### 1 - Préserver notre territoire

Nous avons à cœur de préserver la commune de Taninges, son espace caractérisé par son patrimoine montagnard, sa faible densité, son architecture montagnarde et ses monuments historiques inscrits ou classés à l'inventaire des patrimoines (Eglise Saint-Jean-Baptiste, Chartreuse de Mélan, Chapelle de Flérier).

Nous sommes également soucieux de protéger ses habitants et ses constructions, étant donné les risques que ce territoire encourt (inondation, avalanche, glissement de terrain), du fait de sa situation en secteur de montagne.

Enfin, et surtout, nous souhaitons permettre à chaque habitant, nouvel arrivant ou vacancier de passage, de toujours ressentir le plaisir d'y venir, s'y promener, y résider, en conservant au mieux le charme authentique de sa station, de son centre et de ses villages traditionnels.

### 2 - L'édiction d'un règlement

Pour préserver ces caractéristiques que présente la commune de Taninges, des règles seront édictées sous la forme d'un règlement écrit dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau Plan local d'urbanisme.

En attendant son approbation, c'est le Règlement national d'urbanisme qui s'applique.

L'idée étant que les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, ne soient pas de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

A titre d'exemple, dans l'environnement bâti existant des constructions traditionnelles, on retrouve régulièrement les caractéristiques suivantes : soubassement maçonné, ossature bois, volume adapté aux contraintes de la montagne, ouvertures verticales, toiture largement débordante.

### 3 - Les autorisations d'urbanisme

Pour permettre à la commune de vérifier que les travaux soient conformes à ces règles d'urbanisme, et donc préserver ainsi le territoire du risque d'une éventuelle banalisation du paysage, les autorisations d'urbanisme sont obligatoires.

En fonction du type de projet et du lieu, c'est le plus souvent une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux qu'il conviendra de déposer.

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire, tels que constructions nouvelles de moins de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher, les changements de destination, les clôtures, les changements d'aspect extérieur. Cette exigence est renforcée dans le centre, qui est situé dans un périmètre classé.

De rares exceptions aux demandes d'autorisation existent. Elles ne dispensent toutefois pas le propriétaire de respecter le document d'urbanisme en vigueur.

### 4 - Le service urbanisme

Le service urbanisme de la commune se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Une commission d'urbanisme, composée du maire, d'un architecte-conseil et du service urbanisme, peut également vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

#### CONTACT

☎ 04.50.34.24.17  
✉ [urbanisme@taninges.fr](mailto:urbanisme@taninges.fr)

## Fin de ramassage des encombrants



### La commune de Taninges a décidé d'arrêter le ramassage des encombrants sur toute la commune.

Nous invitons tous les usagers à déposer leurs encombrants auprès de la déchèterie intercommunale qui est à votre disposition, elle est ouverte 6j/7 et est totalement gratuite (caution de 20 euros pour avoir le pass d'accès).

Vous trouverez toutes les conditions d'accès ainsi que les horaires d'ouverture sur le site internet de la CCMG :

<https://www.montagnesdugiffre.fr>

Les conteneurs semi-enterrés au Praz de Lys ayant tous été mis en place et la circulation route de la Ravine ayant été rétablie, cette décision concerne également le secteur du Praz de Lys.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre civisme pour respecter ces nouvelles directives.



## Toilettes du front de neige

On peut dire, enfin que les toilettes du Praz de Lys sur le front de neige de Chevaly, sont opérationnelles.

Dans les mandats précédents, la mairie avait pu acquérir le bâtiment de sortie des garages du bâtiment « Le Chevaly ».

La nouvelle municipalité a repris à son compte le projet des toilettes du front de neige, qui, depuis fort longtemps tracassait les élus, car il faut bien le reconnaître, c'était un manque.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'un wc hommes et d'un wc femmes, ainsi qu'une réserve de deux petits locaux pour l'office du tourisme.

Afin de diminuer les coûts, pour un montant total de 50 000 euros, ce sont les services techniques de la commune, qui, sous la conduite de Didier Coupeau le DST, ont réalisé les travaux. La partie électrique a été réalisée par l'ETS HERY, et les sanitaires par l'ETS Missilier.

Pris à bras le corps, le projet voté en mars 2021, a vu son achèvement début décembre.

Actuellement largement utilisés, ils font le bonheur des touristes.





## Recensement

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipe-

ments collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.



# Recensement de la population 2022

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

**C'est sûr : vos données sont protégées**

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès de votre mairie.

PARTIES PRIÉMENTES

## Actions sociales communales



Repas des aînés le 28 Novembre 2021 à la salle des fêtes



Colis distribués à tous les anciens



Colis distribués aux résidents de l'Ehpad de Taninges



Aide à la collecte de la banque alimentaire





## Schéma d'étude de mobilité douce

Quelque fois dans la vie, il faut savoir lever la tête, regarder et changer d'orientation.



Dans la droite ligne de la volonté communale concernant l'aménagement du centre-ville, nous avons lancé un appel d'offres à bureaux d'études pour la modification du pont 1860 permettant d'intégrer des voies pour piétons et vélos.

Ce besoin a été exprimé de longue date. Ce constat avait été mis en évidence notamment lors d'une réunion de quartier quand une Jacquemarde fit remarquer à juste raison qu'une poussette ne pouvait pas passer sur le trottoir. C'est pour cela que le groupement de bureaux d'études : IOA, INFRAROUTE, ATELIER PAYSAGERS, suite à cet appel d'offres, a été retenu pour faire l'étude de la modification du pont. Au préalable nous avons effectué pendant une journée des comptages de passages des vélos et piétons, ceci dans les deux sens et en prenant en compte leur arrivée et leur destination.

Dans un premier temps, le groupement nous a remis une étude, avec une adaptation consistant à faire un encorbellement pour les vélos et une passerelle à côté pour les piétons, qui au demeurant était satisfaisante sur le plan technique. Lors de la remise du projet, les bureaux d'études ont attiré notre attention sur le fait que beaucoup de points restaient à résoudre, notamment dans la répartition des flux soit piétons, soit vélos au sortir du pont. Implicitement nous ressentions un manque, un projet inabouti, notamment avec la résolution de cette mobilité douce par les flux des piétons et des vélos. Après discussion, le maire a proposé de sursoir au projet et de le reprendre en intégrant notamment l'étude de cette mobilité douce, mais sur toute la commune, car pour arriver au pont et franchir le Foron, il fallait se poser la question de savoir comment les habitants de Taninges ou autres personnes pouvaient se déplacer des différents lieux ou hameaux de la commune

pour arriver au centre ainsi qu'aux points stratégiques. Monsieur le maire a demandé que l'on crée une commission élargie, comprenant les élus, des personnes représentatives de différentes associations et des acteurs économiques, afin d'établir un schéma directeur des modes actifs pour guider les élus sur leur approche du territoire dans les années à venir. Le bureau d'études INFRAROUTE assiste ainsi le comité consultatif dans l'établissement de ce schéma directeur et notamment pour les différentes données techniques ou autres arrêtés qui régissent la cohabitation des différents modes de déplacement. C'est pourquoi, on nomme cette action « mobilité des modes actifs » car par le terme « actifs » il faut entendre tous les modes de transports faisant appel à l'énergie musculaire allant de la trottinette, aux piétons, aux vélos y compris vélos avec assistance électrique, en passant par les rollers, etc...

Nous avons organisé une 1<sup>ère</sup> réunion de ce comité le 28 juillet dernier. A l'issue de la réunion chaque personne, ayant reçu des documents, partait avec la mission de réfléchir aux tracés les plus judicieux pour répondre aux besoins de cette mobilité douce. Le périmètre de réflexion pris en compte se situe globalement dans la plaine du Giffre étant défini par les axes : Sixt-Mieussy et Cluses-Les Gets en prenant en compte les hameaux. Il est à noter que la CCMG, qui a lancé une étude sur tout son territoire, sera associée à notre réflexion, afin de pouvoir intégrer leur tracé qui arrivera aux entrées de notre commune. Le bureau d'études INFRAROUTE a recensé l'ensemble des routes avec leur largeur et les contraintes d'occupation du sol pour la cohabitation des flux. Lors des différentes réunions, le comité définit le type de voies, voie verte, voie mixte, voie dédiée, à mettre en place sur chaque secteur et définit les points de passage souhaités. Lorsque ce travail sera terminé, le bureau d'études pourra évaluer le montant des aménagements définis dans le schéma directeur. Ce montant nous permettra d'établir un planning de réalisation en fonction de nos contraintes budgétaires. Les aménagements envisagés pourront éventuellement être provisoires afin de mettre en place rapidement et à moindre coût des espaces dédiés aux mobilités douces. Les différents tracés de mobilité douce détermineront aussi le choix des traversées du Foron, soit par la modification du pont 1860 avec adjonction de voies, soit par la création d'une passerelle « spécialisée » pour la mobilité douce.

## Meilleurs vœux 2022



Les élus et les agents ont continué avec application et volonté à travailler pour faire avancer les projets et les actions qui font vivre notre territoire et améliorer la vie de nos concitoyens. Vous trouverez ci-joint des photos d'une partie des réalisations de l'année écoulée.

La contagion gagnant une partie de notre personnel et notamment pour le service cantine, nous avons sollicité la présence des parents qui ont répondu présent pour encadrer les enfants et nous les en remercions sincèrement.

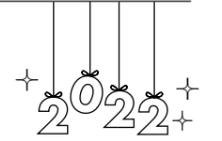
Avec 60 km de voies communales, la voirie reste un poste important de dépenses sur notre budget. Cette année encore, nous nous sommes attachés à entretenir différents secteurs, la route d'entrée de la ZAE de Chessin côté RD907, les intersections de Champfleury avec la RD907 et la rue des Buchilles, l'entrée de la route de Mélan, la reprise de la cuvette aval sur la route de Chevaly en direction des Molliettes, pour un montant total de 248 000 €.

Nous avons commencé la rénovation de la piste d'accès à la montagne d'Uble, pour un montant de 80 000 € subventionné à 75%. Nous avons renouvelé deux tracteurs dont le 2<sup>ème</sup> arrivera en 2022, pour permettre le déneigement l'hiver et des interventions en voirie le reste de l'année, ils remplacent des engins sur lesquels les frais d'entretien étaient très importants. Ces investissements représentent un montant de 163 000 €.

Les employés communaux n'ont pas ménagé leur temps avec la réalisation du réseau d'eaux pluviales à Verney, les toilettes sur le front de neige au Praz de Lys, le mur d'agrément devant le cimetière ou encore la rénovation d'un logement d'accueil d'urgence dans le centre ancien.

Nous avons continué à travailler sur la création du plan local d'urbanisme, en relation étroite avec la direction départementale des territoires. La nouvelle loi climat et résilience renforce les objectifs d'économie de l'espace. Nous avons pour objectif d'arrêter ce dossier à mi 2022.

A la demande de l'école, nous avons changé les portes d'entrée pour une meilleure sécurité, pour un montant de 14 000 €. La mobilité douce et active est au cœur de nos réflexions et nous avons



lancé un comité consultatif réunissant élus, associations et acteurs économiques dès le mois de septembre pour construire notre schéma directeur à l'échelle du centre et pour organiser les investissements futurs. Nous continuons la modernisation de nos réseaux humides. Une première tranche rue des Corsins a été engagée de la salle des fêtes à la maison de santé pour réaliser la mise en séparatif eaux pluviales et usées. Cette 1<sup>ère</sup> tranche représente un montant 410 000 €. Les travaux d'ultrafiltration de l'eau potable au Praz de Lys et les réseaux associés se sont déroulés toute l'année 2021. L'unité entrera en service en ce début d'année. Le coût global est 1 500 000 € subventionné aux deux tiers par le Département et l'agence de l'eau. Nous avons inauguré le pont des Nants entre Verchaix et Taninges rétablissant la continuité entre nos villages.

L'association foncière pastorale sur le plateau de Loëx a tenu sa 1<sup>ère</sup> assemblée générale en ce mois de janvier. Cette organisation associant propriétaires privés et publics avec les communes de Taninges, Verchaix et Les Gets va permettre de mieux gérer en commun cet espace agro-pastoral.

Notre station Praz de Lys-Sommand a vécu un hiver difficile en 2020-2021 mais la SPL a tenu pleinement son rôle dans le développement économique de nos communes en offrant toutes les activités possibles. Nos communes organisent cette année les 50 ans de ski, faisons la fête, la station et ceux qui ont cru en elle le méritent bien.

Bonne année 2022 !





**Rétrospective 2021**



- ←← Inauguration de la Ravine
- ← Travaux de voirie
- ↘ Achat d'un tracteur
- ↓ Travaux d'enrobé



→ Rénovation du mur du cimetière



↓ Unité d'Ultra filtration de l'eau potable

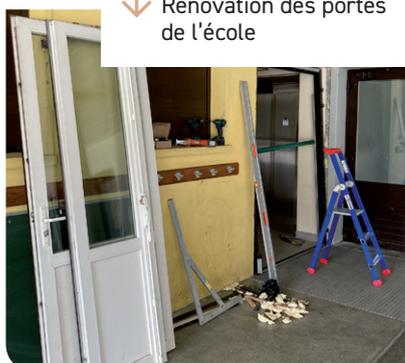


- ↖ Travaux rue des Corsins
- ← Reprise de la pelouse au tennis
- ↘ Rénovation complète des Grandes Orgues et du clavier
- ↓ Festigrat'



↑ Inauguration Pont des Nants

↓ Rénovation des portes de l'école



Le Maire et le conseil municipal de Taninges vous présentent leurs

## meilleurs vœux 2022

# 50

ANS

DE SKI

1972 2022

